par cette terminaison la nuance du grec νοσώδης, mais rendant en revanche par *erat* l'imparfait aristotélicien ἦν dont le sens de continuité dans le temps est bien connu (p. 59). Dans les recherches de critique textuelle qui suivent l'édition, M. Seligsohn cite quantité de bévues ; le verbe λωφᾷ traduit par *ab alto*, parce que le traducteur l'a pris pour une forme de λόφος (p. 64) ; τῷ πάθει τοῦ dans le sens de *propter quod* traduit par *passio propter id* (p. 84). Le traducteur est fort négligent quand il s'agit des particules ; entre de nombreux exemples, citons l'omission de γάρ (p. 65). Il n'a pas non plus un vocabulaire constant : ὑπερβολή, par exemple, est rendu tantôt par *superhabundantia*, tantôt par *excessus*. On voit par ces remarques que les recherches de M. Seligsohn sont une précieuse contribution à l'étude de détail, à peine commencée, des traductions latines d'Aristote au moyen âge ; elles méritent bien l'appréciation de Bacon, et il semble qu'il faille en venir au début du xv^e^ siècle pour trouver, avec Bruni d'Arezzo, un changement de méthode.

En revanche, la traduction donne parfois quelques lueurs sur le texte grec ; c'est ainsi qu'à 859 A 13 nos manuscrits donnent les uns ἔρχηται sans négation, les autres μὴ ἔχηται, Barthélemy semble avoir lu plus exactement μὴ ἔρχηται.

Il est regrettable que cette dissertation, un peu touffue, ne soit pas terminée par un index qui la rendrait plus utilisable. De plus, M. Seligsohn avertit qu'il n'entre pas dans son plan de parler de l'intérêt qu'a pu avoir cette traduction dans l'histoire des idées médiévales : espérons qu'il reprendra le sujet à ce nouveau point de vue.

Émile BRÉHIER.

**Histoire et sciences historiques.**

Giovanni NICCOLINI, *Il tribunato della plebe* : Fondazione G. Castelli n° 6, Milan, Hœpli, 1932, 203 pages, 25 lires. — *I fasti dei tribuni della plebe* : Id., n° 7, ibid., 1934, 589 pages.

Nous avons attendu que le second volume fût à son tour paru pour rendre compte de l'ensemble. On ne peut d'ailleurs consacrer ici autant de lignes qu'il conviendrait à cette contribution importante pour l'étude du droit public romain. Mais, d'après la place que le tribunat tient dans les textes latins, il est aisé de mesurer tout ce que les philologues pourront prendre dans ce travail ; d'ailleurs, le tome I, à défaut d'*index rerum*, a au moins un *index* des sources ; quant aux noms propres, ils sont réservés au tome II.

Après une première partie traitant des « conditions sociales et politiques de la plèbe », M. Niccolini étudie le tribunat de la création à la loi Hortensia, et de la loi Hortensia à la réforme de Sylla. Ces deux parties forment le tronc même de l'ouvrage, car l'historien analyse les diverses

attributions des tribuns au fur et à mesure de leur apparition. Une quatrième partie expose les deux réformes de Sylla, en 88 et en 81 ; la cinquième et dernière est consacrée à la survie de l'institution sous l'empire.

Une des idées essentielles de l'auteur est que les *tribuni plebis* sont spécifiquement romains et ne doivent rien à la Grèce. Ils ont pour mission de défendre les plébéiens ; pour ce faire, ils poursuivent les magistrats coupables et complètent par leurs plébiscites l'œuvre législative des patriciens. Quand les plébéiens atteignent aux magistratures curules et quand les plébiscites ont la même valeur que les lois, les tribuns cessent d'être les patrons d'un seul ordre pour devenir des magistrats de l'État unifié. Dès lors, leur action conserve les mêmes caractères, mais s'étend et atteint son point culminant avec les Gracques, à qui M. Niccolini ne marchande pas son admiration : ils auraient sauvé l'État, si un égoïsme aveugle ne les avait arrêtés. Après les coups portés par Sylla et par César au tribunat, Auguste en assimilera toute l'essence : « C'est un fait quasi unique dans l'histoire des constitutions qu'une institution de caractère extraordinaire, même révolutionnaire, créée pour être opposée aux magistrats d'un État, soit devenue avec le temps un élément nécessaire de la constitution et ait formé, dans la dernière évolution de celle-ci, une des bases fondamentales de la nouvelle souveraineté » (p. 188).

Le volume complémentaire contient une liste complète des tribuns de la plèbe ; le dernier nom cité correspond à l'année 423 après J.-C. ; puis une liste des tribuns de date incertaine ou eux-mêmes incertains. Après chaque nom sont réunis les *testimonia* avec les discussions qu'ils comportent. Suivent les *indices* : noms, surnoms, lois tribunitiennes, *notabilia*, sources. Cette prosopographie partielle est d'une étonnante richesse et sera indispensable aux historiens de la république.

Marcel DURRY.

Léon HALKIN, I. *Hannibal ad portas* (extr. de « Les Études classiques », III) : Namur, éd. Wesmael-Charlier, 1934, in-8°, 45 pages. — II. *Tiberius Plautius Aelianus, légat de Mésie sous Néron* (extr. de « L'Antiquité classique », III) : Liége, Louis Demarteau, 1934, in-8°, 45 pages, 2 pl. hors texte.

I. — « Tu sais vaincre, Hannibal, mais non profiter de la victoire. » L'auteur examine minutieusement tous les textes relatifs à l'épisode qu'on résume en cette phrase : le chef punique, vainqueur à Cannes, renonce à se porter aussitôt sur Rome. Polybe, représentant la tradition la plus ancienne et la plus sûre, ne sait rien de cette anecdote, qu'il faut tenir pour une invention de l'annalistique romaine, désireuse de rabais-

ser la gloire d'Hannibal ; les historiens postérieurs l'ont répétée sans discussion. Parmi les modernes, les plus réfléchis, les mieux informés des choses militaires, négligeant l'historicité du mot fameux, ont au moins montré que le conseil hypothétique donné à Hannibal de brusquer les événements ne répondait pas à la situation générale et n'eût conduit qu'à un insuccès.

II. — Essai de biographie complète d'un personnage connu par quelques textes et par des inscriptions, dont l'interprétation délicate a donné lieu à des divergences. Sur les points controversés, voici les solutions de l'auteur, défendues avec beaucoup d'érudition et de critique. Il s'agit bien du fils du consulaire M. Plautius Silvanus Lartia ; il fut proconsul d'Asie très probablement en 55/56 ; en Mésie, il dut succéder en 58 à Flavius Sabinus ; sans étendre les frontières de la province, il y assura la paix une dizaine d'années.

Victor CHAPOT.

R. J. FORBES, *Notes on the history of ancient roads and their construction* (Allard Pierson Stichting, Universiteit van Amsterdam. Archaeologische-historische Bijdragen, III) : Amsterdam, N. V. Noord-hollandsche Uitgevers-Mij, 1934, XI + 182 pages, 35 fig.

Ce volume est l'œuvre non d'un archéologue, mais d'un technicien (chimiste au laboratoire d'une société pétrolière à Amsterdam), d'ailleurs remarquablement informé. Il passe en revue tous les peuples de l'ancien monde et permettra de précieuses comparaisons entre eux. Nous n'en retiendrons ici que la partie (un tiers de l'ensemble) qui concerne l'Italie et l'empire romain. C'était, à vrai dire, la moins neuve de son vaste sujet, celle pour laquelle nous disposons du plus grand nombre d'observations sur le terrain ; mais ce n'est pas à dire qu'on ait pu aboutir déjà à une doctrine certaine et bien établie.

L'auteur s'inscrit en faux contre les origines carthaginoises, parfois prétendues, de la technique routière des Romains. Il y soupçonne plus justement une tradition aborigène, aidée d'influences hellénistiques. La voirie étrusque nous demeure assez mystérieuse, parce qu'elle était limitée à des régions très arrosées, où les pluies ont rendu indistinctes les lignes de communication de cette époque. Les voies urbaines sont les mieux connues, parce qu'elles ont été de bonne heure protégées sous les couches de terrain que les fouilleurs ont dû d'abord enlever ; on y a distingué l'emploi de dalles de pierre, déjà creusées de stries qui les rendaient moins glissantes. M. Forbes estime, avec vraisemblance, qu'elles étaient beaucoup plus soignées que les grands chemins, réduits peut-être à de simples pistes.

Les Romains ont été conduits à développer leur réseau par les fonda-

tions de colonies. L'auteur se refuse à admettre comme d'autres que les routes procèdent des nécessités militaires ; elles auront seulement suivi les conquêtes. En Italie peut-être ; est-ce aussi vrai des provinces? Là, au moins, je crois qu'elles auront servi à consolider les protectorats provisoires et à mûrir les annexions.

A la fin du IVe siècle, le mortier de chaux est introduit de Grande-Grèce en Italie centrale ; mais il cède devant la concurrence victorieuse d'un mortier naturel, la pouzzolane. La plus grande activité, dans cet ordre de travaux, semble se manifester sitôt finie la deuxième guerre punique. Quelque vingt-cinq ans plus tard, aux lits de gravier succèdent généralement, d'après le livre, les pavements de pierre, avec accotements de part et d'autre pour les piétons. Vitruve, mal informé sur cette technique spéciale, a posé des principes généraux, que d'après lui on pourrait croire invariables, et qui ne l'étaient aucunement. Le bétonnage a commencé d'assez bonne heure, mais on n'en fit qu'à partir du IIIe siècle un usage extensif. La plus belle période, pour les constructions de routes, se place entre 300 avant J.-C. et 100 après, en chiffres ronds. Le dallage supérieur est non pas universel, du moins assez fréquent, malgré la difficulté de trouver à pied d'œuvre les matériaux indispensables ; pour les soubassements on était mieux pourvu, et du reste des séries de figures, empruntées aux recherches sur place, attestent la grande variété des couches superposées et de leur ordre de succession. L'auteur passe en revue, à cet égard, les grandes divisions principales de l'empire et rend sensibles les différences.

A partir d'Hadrien, il y a tendance à construire plus légèrement les voies secondaires, avec du gravier ; la tâche deviendrait trop lourde de réparer tant de routes dallées. En revanche, on réduit les pentes, même si cela oblige par endroits à entailler des monticules ; le service des postes, qui commence, en fait une nécessité. Il reste que les artères maîtresses sont « des voies sur un mur » ; la hauteur totale (100 à 140 centimètres) dépasse trois ou quatre fois celle de nos routes modernes. Travail imposant, dans bien des cas inutile — on l'avait déjà dit ; cet exposé le confirme : les parties inférieures surtout, *statumen* et *rudus*, sont franchement excessives. La pouzzolane a rendu des services, mais ce liant n'avait pas les qualités plastiques désirables : les soubassements, trop rigides, se fendaient, se creusaient, sous l'action des plus légers mouvements du sol ; la couche supérieure se crevassait, et, vu les dates très espacées des réfections, indiquées par les bornes milliaires, pendant des périodes prolongées la circulation devait être fort pénible. Dans les régions septentrionales de l'empire, en particulier, pluies et gelées effritaient les joints du dallage et disloquaient la surface. Il est vrai que l'enquête poursuivie par M. A. Grenier en ce qui regarde les Gaules l'amène à écrire que, dans cette contrée, l'épaisseur énorme tient aux

nombreuses recharges ou réfections subies au cours des siècles (la théorie vitruvienne — du temps d'Auguste sans doute — devient alors proprement stupéfiante) et que la voie gallo-romaine, habituellement, se réduit à un macadam étendu sur un radier de pierres placées de champ. Même dans cette méthode simplifiée, les voies latines, selon M. Forbes, souffraient d'une grave insuffisance ; il eût fallu, pour comprimer les pierrailles noyées dans un liant, les énormes cylindres actuellement en usage.

Les chars romains n'étaient pas lourds, assurément ; mais ils exigeaient plus de chevaux que les nôtres, car on tenait aux routes droites, non seulement parce que les véhicules tournaient avec peine, faute d'un avant-train mobile, mais parce qu'on économisait ainsi les matériaux. Malgré tout, une quinzaine de siècles ont passé avant qu'on n'aboutît à des progrès marqués sur cette technique romaine.

Victor CHAPOT.

Jerzy KOWALSKI, *Quaestiones hydrographicae* : Polska Akademja Umiejetnosci ; Rozprawy Wydzialu Filologicznego ; t. LXIV, n° 1 ; Krakow, 1934, 219 pages.

Dans les trois chapitres de cette étude consacrée à la connaissance des fleuves dans l'antiquité, l'auteur se place aux trois points de vue : de la géographie, de la philosophie (entendez de l'histoire naturelle) et de l'onomastique.

Il s'attache à retrouver dans ces trois domaines les filiations entre les doctrines, les auteurs et même les mythes. Entreprise délicate, menée avec une grande conscience, mais dont les résultats ne sauraient être bien nets. Trop de place est forcément donnée à des hypothèses à peu près gratuites. Néanmoins, il est intéressant de suivre le dégagement progressif des études hydrographiques, à partir de la vieille forme du périple, ou de voir comment Aristote domine les recherches postérieures sur les phénomènes.

Il faut avouer que l'exposé dense, encombré de parenthèses, de M. Jerzy Kowalski est difficile à suivre, et encore plus à résumer. Beaucoup de remarques ingénieuses permettent d'expliquer des passages obscurs de certaines œuvres littéraires, comme Ov., *Am.*, III, 6, 25-48 (p. 142 et suiv.) ; id., *Mét.*, XV, 60-339 (p. 39 et suiv. et surtout p. 129 et suiv.) ; id., *Mét.*, I, 567-582 (p. 198 et suiv.) ; ib., VII, 224-233 (p. 200 et suiv.), etc. Quelques lumières sont jetées sur l'œuvre d'Alexandre Polyistor, notamment ; mais tout cela est disséminé, sans qu'un chapitre de conclusion ou d'introduction nous renseigne sur le but de l'auteur, ni sur sa doctrine, et sans qu'un index nous donne un guide dans ce travail.

P. GRIMAL.